

Mission d'expertise médicale 2023

Chapitre 1 : Préparation de l'expertise et examen

- Point 1 – Contact avec la victime
- Point 2 – Bilan situationnel avant l'accident
- Point 3 – Rappel des faits
- Point 4 – Doléances
- Point 5 – Examen clinique

Chapitre 2 : Analyse et évaluation

- Point 6 – Discussion
- Point 7 – Consolidation
- Point 8 – Soins médicaux avant consolidation correspondant aux Dépenses de Santé Actuelles (DSA)
- Point 9 – Gênes temporaires constitutives d'un déficit fonctionnel temporaire (DFT)
- Point 10 – Aide humaine temporaire constitutive d'une Assistance par Tierce Personne Temporaire (ATPT)
- Point 11 – Arrêt temporaire des activités professionnelles constitutif des Pertes de Gains Professionnels Actuels (PGPA)
- Point 12 – Souffrances Endurées (SE)
- Point 13 – Dommage esthétique temporaire constitutif d'un Préjudice Esthétique Temporaire (PET)
- Point 14 – Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) constitutive du Déficit Fonctionnel Permanent (DFP)
- Point 15 – Dommage esthétique permanent constitutif du Préjudice Esthétique Permanent (PEP)
- Point 16 – Répercussions des séquelles sur les activités professionnelles constitutives des Pertes de Gains Professionnels Futurs (PGPF), de l'Incidence Professionnelle (IP), d'un Préjudice Scolaire Universitaire et de Formation (PSUF)
- Point 17 – Répercussions des séquelles sur les activités d'agrément constitutives d'un Préjudice d'Agrément (PA)
- Point 18 – Répercussions des séquelles sur les activités sexuelles constitutives d'un Préjudice Sexuel (PS)
- Point 19 – Soins médicaux après consolidation/frais futurs correspondant aux dépenses de santé futures
- Point 20 – Conclusions